

Contrats de destination - Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Les contrats de destination ont pour but de fédérer les acteurs du tourisme, publics et privés, au-delà des périmètres administratifs, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international

Destination s'appuyant sur la notion de Tourisme bienveillant qui s'incarne sous la forme d'un tourisme naturel, de qualité

- Auvergne
- French Alps-Mont-Blanc
- Montagnes du Jura (CDD piloté par CRT Bourgogne Franche-Comté Tourisme)
- Vallée de la Gastronomie – France

Auvergne

Destination s'appuyant sur la notion de Tourisme bienveillant qui s'incarne sous la forme d'un tourisme naturel, de qualité. Marque dont l'ADN est la naturalité via le patrimoine naturel et l'écotourisme, les loisirs de pleine nature, la santé et le bien-être thermal, le patrimoine, l'art de vivre.

Contrat de destination de marque internationale

Objectifs à atteindre :

- Contribuer à la ré-affirmation de la destination sur les marchés étrangers
- Développer l'économie touristique régionale
- Fédérer les collectivités et les professionnels du tourisme
- Mobiliser les prestataires touristiques

French Alps-Mont-Blanc

Tourisme de montagne, sportif, pleinement familial, authentique, préservé. Marque s'appuyant sur la valorisation des traditions et l'excellence alpine.

Contrat de destination de marque mondiale.

Objectifs à atteindre :

- Affirmer l'image des Alpes françaises sur la scène internationale
- Renforcer la promotion internationale
- Doper la fréquentation

- Anticiper les grandes mutations de demain

Montagnes du Jura

Contrat de destination de marque internationale

Objectifs à atteindre :

Repositionnement des 4 saisons : volonté de quitter la communication exclusive "neige".

Vallée de la gastronomie France

D'une longueur de 620 km, le territoire de la Vallée de la Gastronomie s'inscrit autour d'une voie d'échanges millénaire qui traverse le pays de la Bourgogne à la Provence méditerranéenne.

Contrat de destination de marque internationale

Objectifs à atteindre :

- Devenir l'une des destinations touristiques phares françaises et une destination gourmande incontournable pour l'international.
- Développer une offre qualitative
- Devenir le fer de lance de la France en tant que destination gastronomique d'excellence internationale
- Participer au renforcement de l'attractivité des territoires constitutifs de la destination

Carte des contrats cadre et contrats de destination

